



VOGELWARTE.CH



INSTRUCTIONS POUR UN INVENTAIRE DES SITES D'HIRONDELLES RUSTIQUES

## **Inventaire des hirondelles rustiques**

# 1 L'inventaire nicheurs en bâtiments

L'inventaire des nicheurs en bâtiments est un instrument central dans la protection et la conservation des hirondelles et des martinets. Ces oiseaux nichent essentiellement sur des constructions et sont fidèles à leur site de nidification durant des décennies. De nombreux sites disparaissent chaque année lors de rénovations ou de démolitions de bâtiments vétustes. C'est l'une des raisons qui justifie l'inscription de la plupart des espèces d'hirondelles et de martinets – parmi lesquelles l'hirondelle rustique – comme quasi menacées dans la liste rouge suisse, et comme espèce prioritaire pour des mesures de conservation ciblées. Un inventaire localisant précisément les sites de reproduction des nicheurs en bâtiments est un instrument indispensable à leur maintien.

La Station ornithologique suisse met à disposition un outil de saisie en ligne (Pop-Mon) et un portail de visualisation des données (Web-GIS), comme instruments de protection et de conservation des hirondelles et des martinets.

Plus d'informations sur le projet Protection des nicheurs en bâtiments ici :

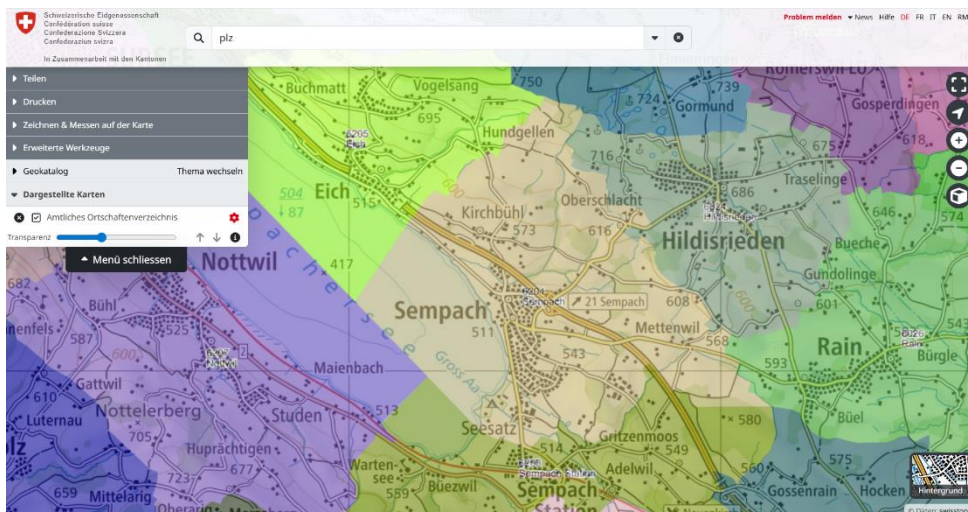
[www.vogelwarte.ch/fr/protection-des-nicheurs-en-batiments/](http://www.vogelwarte.ch/fr/protection-des-nicheurs-en-batiments/)

## 1.1 Qu'est-ce qu'un inventaire ?

Nous considérons un inventaire comme un recensement systématique des sites de nidification pour une localité (code postal), c'est-à-dire qui répond aux critères suivants :

1. tous les sites de nidification d'hirondelles rustiques connus des années précédentes doivent avoir été contrôlés ;
2. l'ensemble de la surface de la localité présentant un potentiel pour l'espèce doit avoir été prospectée au moins deux fois dans la saison.

Les sites de nidification ne sont pas statiques. Certains ont été abandonnés ou ont disparus, d'autres apparaissent. Pour rester actuel, un inventaire devrait être renouvelé tous les cinq ans.



**Fig. 1** Site [map.geo.admin.ch](http://map.geo.admin.ch) où les périmètres des localités et codes postaux peuvent être consultés. © Swisstopo.

## 1.2 Les premiers pas

Souhaites-tu réaliser un inventaire et saisir les données dans PopMon ? Alors contacte-nous à [delichon@vogelwarte.ch](mailto:delichon@vogelwarte.ch). Tu bénéficieras d'un accès à PopMon et recevras les informations sur le mode de saisie. Pour commencer un inventaire, aucune connaissance préliminaire particulière n'est nécessaire. Le principal est la motivation et la patience. Une expérience préalable avec le comportement de l'espèce aide toutefois à découvrir les sites de nidification. Comme matériel, une paire de jumelles suffit pour les recensements.

## 1.3 Clôture des recensements

Une fois les recensements terminés et sitôt que toutes les données sont saisies dans PopMon, il est important de le signaler à [delichon@vogelwarte.ch](mailto:delichon@vogelwarte.ch).

Les inventaires systématiques représentent une plus-value importante pour les données. Cependant, ce n'est pas grave si un inventaire annoncé n'a pas pu couvrir l'ensemble de la localité. Les données sont malgré tout précieuses et l'inventaire peut être complété l'année suivante.

Nous nous réjouissons des nombreux inventaires systématiques réalisés. Les observations isolées ou des inventaires partiels représentent aussi des contributions importantes.

## 2 Déroulement du recensement

### 2.1 Données à saisir

- » Lors d'un inventaire, chaque site documenté doit contenir les données suivantes :
- » Date.
- » Code postal et localité.
- » Bâtiment : EGID et adresse (le registre des bâtiments sert de référence comme unité de localisation).
- » Espèce.
- » Unités de comptage : Nombre total de nids naturels, nombre total de nids artificiels et l'occupation de chacun de ces types de nids.
- » En complément pour les hirondelles : les nids naturels endommagés.



**Fig. 2.** Nid d'hirondelle rustique intact avec poussins affamés (© Marcel Burkhardt).

## 2.2 Déroutement

- » **Saison** : La période d'observation s'étend du 15 mai au 15 août (saison de nidification).
- » **Nombre de visites** : Un inventaire systématique doit comprendre au moins deux visites pour l'ensemble de la localité, espacées d'au moins deux semaines.
- » **Déroutement** : Lors du recensement des sites de nidification, inspecter tous les bâtiments de la localité à la recherche de nids. Les hirondelles rustiques construisent leurs nids majoritairement dans les bâtiments agricoles, rarement ailleurs. Lors des recensements, une attention particulière doit être portée aux zones rurales.
- » **Sites connus** : Dans le cadre d'un inventaire systématique, tous les sites connus doivent être contrôlés. La localisation de ces sites peut être consultée sur le portail de la Station ornithologique (<https://webgis.vogelwarte.ch>).
- » Si un site occupé précédemment ne l'est plus, saisis une donnée **d'absence** (voir instructions PopMon). Si les raisons de la disparition semblent claires (rénovations, démolition du bâtiment, abandon de l'exploitation du bétail, etc.), cela fait du sens de l'indiquer dans le champ remarque.



**Fig. 2** *Nid naturel en construction* (© Marcel Burkhardt)

- » Des hirondelles rustiques en vol indiquent fréquemment un site occupé dans les environs
- » Pour chaque site, le total des nids naturels et/ou de nids artificiels doit être compté. Pour chaque catégorie, l'occupation doit être aussi inscrite.
- » Les nids en construction sont à saisir comme nids naturels entiers et à considérer comme occupés.
- » Des nids endommagés (voir encadré) sont comptés séparément. Les détails de la saisie se trouvent dans les instructions PopMon.
- » Les hirondelles rustiques construisent leur nid majoritairement à l'intérieur des bâtiments (typiquement dans des étables ou des granges). Même si une inspection de l'intérieur des locaux privés est nécessaire, cela ne doit pas se faire sans autorisation ! L'entrée d'une hirondelle rustique dans un bâtiment peut être dans cette situation interprétée comme une preuve d'occupation, Cela vaut la peine d'abord les exploitants. Ils connaissent souvent les nids et pourront te renseigner sur leur nombre. Dans le cas contraire, saisis un minimum d'un nid naturel occupé avec les commentaires correspondants dans le champ remarques.

## IMPRESSUM

### Copyright et source

*Station ornithologique suisse*

*Seerose 1*

*6204 Sempach*

*T 041 462 97 00*

© 2026, *Station ornithologique suisse* —  
*Inventaire des hirondelles rustiques*

### Contact

*delichon@vogelwarte.ch*

### Auteurs

*Merline Roth*

*Jacques Laesser*

### Photo de couverture

*Patrick Donini*

*D'autres informations sur les niches en bâtiment peuvent être trouvées ici :*

